

**02-02-2024 3. Demande de dérogation mineure – 70 avenue Jacques-Cartier**

CONSIDÉRANT que la demandeur souhaite construire un garage détaché incluant un abri permanent qui totaliseront 95.52 m.c.

CONSIDÉRANT que le terrain a une superficie de 1371.9 m.c.;

CONSIDÉRANT que la norme pour une superficie de bâtiment accessoire est de maximale 100 m.c. pour un terrain d'une superficie de 1400 m.c. et de 60 m.c. pour un terrain de moins de 1400 m.c.;

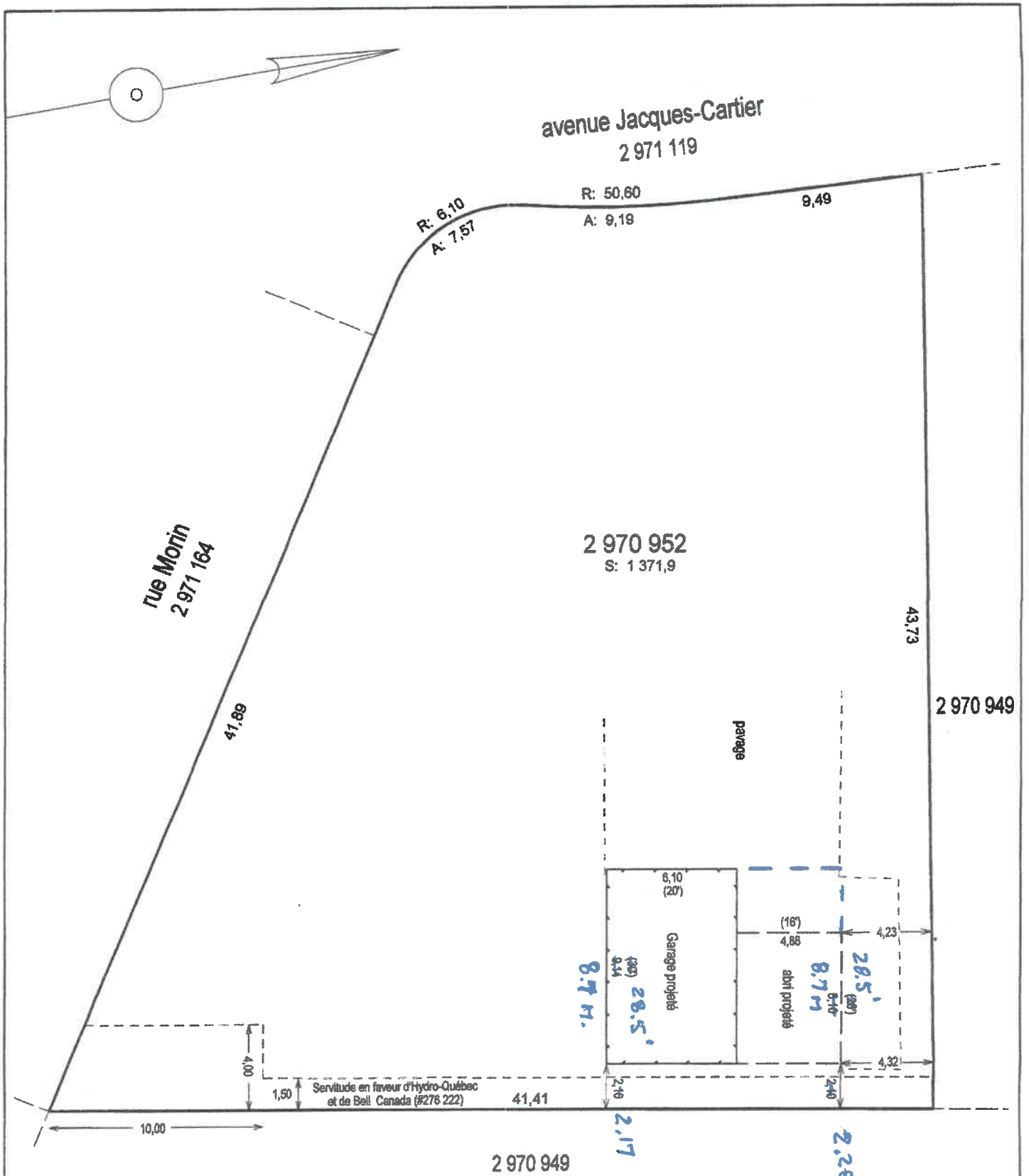
CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage.

Sur proposition de Pierre Blais, appuyée par Mario Ravenelle, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché incluant un abri permanent qui totaliseront 95.52 m.c. sur un terrain de 1371.9 m.c. tandis que le norme exige une superficie de terrain de 1400 m.c. pour un bâtiment accessoire de cette superficie. Toutefois, l'abri permanent doit demeurer ouvert sur les 3 côtés, aucune fermeture partielle ou totale ne peut être accordée.

#### 4. Demande de dérogation mineure – 70 avenue Jacques-Cartier

Le demandeur souhaite construire un garage détaché de 53.07 m.c. avec un abri de 42.45 m.c. qui totalise 95.52 m.c. sur un terrain d'une superficie de 1371.9 m.c. La norme actuelle est de 60 m.c. pour un bâtiment accessoire détaché pour un terrain de moins de 1400 m.c. et de 100 m.c. pour un terrain de plus de 1400 m.c.





Avant d'entreprendre les travaux, l'entrepreneur doit s'assurer d'avoir en sa possession le permis de construction dûment émis par la municipalité.

Ce Plan projet d'implantation a été préparé pour des fins d'illustration d'un bâtiment proposé et pour accompagner une demande de permis de construction. Elle ne devra pas être utilisée pour d'autres fins sans l'autorisation écrite du sousigné.

ECHELLE: 1: 250

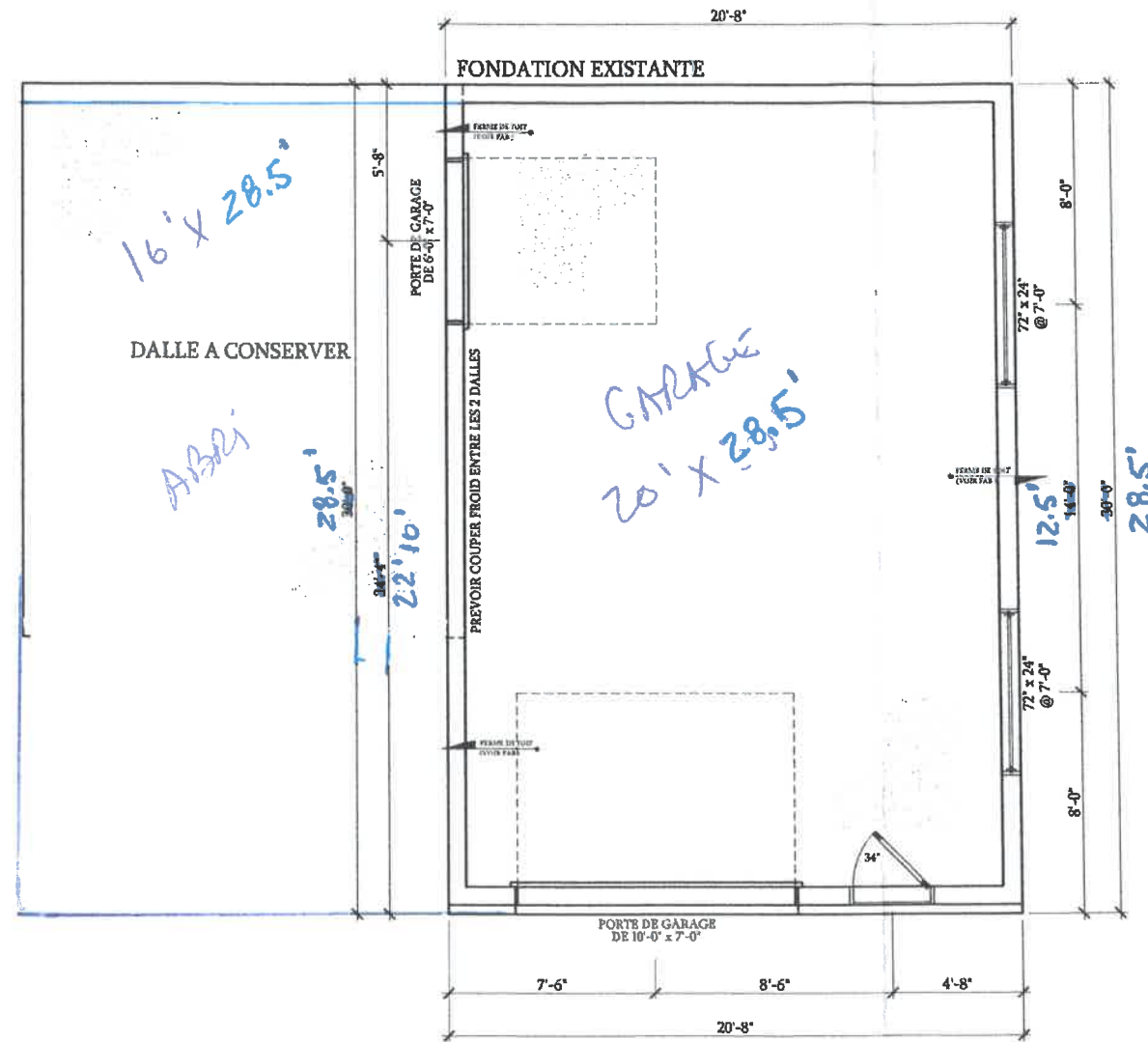
Note: Les normes concernant les dégagements à respecter entre les lignes électriques et la construction projetée doivent être validées avec les autorités compétentes (Hydro-Québec et al.)

Note: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI)  
Note: Les mesures indiquées entre parenthèses ( ) sont en pieds et en pieds décimaux (m)

Equivalence: 1pi = 0,3048m

<b>PLAN PROJET D'IMPLANTATION</b>		Vraie copie de l'original, le
LOT(S): 2 970 952		_____
CADASTRE: du Québec		Saint-Hyacinthe, le
MUNICIPALITE: Ville Saint-Pie		_____
CIRCONSCRIPTION FONCIERE: Saint-Hyacinthe		Bruno RAVENELLE, a.-g.
Client: René Laflamme	Dossier: R4572 Minute: Plan: R4572	<b>BRUNO RAVENELLE</b> ARPENTEUR-GÉOMÈTRE Inc. 2685, boul Casavant Ouest #101 Saint-Hyacinthe, Québec J2S 8B8 info@brunoravenelleag.com (450) 250-2999 www.brunoravenelleag.com

Louise St-Pierre 450-772-6827  
 René LAFLAMME 438-337-5287  
 70 Rue Jacques-Cartier, St-Pie



**REALISATION**  
MARTIN LEBLANC inc.  
PLAN D'ARCHITECTURE SUR MESURE  
WWW.REALISATIONMARTINLEBLANC.COM  
CELL: 450.501.1006  
EMAIL: REALISATIONMARTINLEBLANC@GMAIL.COM  
L'ARCHITECTURE SUR MESURE

**NOTES:**

- Tous les travaux seront exécutés selon le code national du bâtiment en vigueur.
- Les emplacements devront être modifiés selon la nature du sol et selon la charge affectée.
- Les dimensions des fenêtres peuvent varier selon le manufacturier.
- L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions avant le début des travaux.
- REALISATION MARTIN LEBLANC se décharge de toutes responsabilités relatives au droit d'auteur. Le client devient donc responsable de toutes poursuites à ce sujet.
- Le client devra vérifier auprès de la ville ou aura lieu la construction afin de répondre aux règlements municipaux. Le client a la responsabilité de vérifier les normes auprès de sa municipalité avant la construction.
- Ce plan appartient à REALISATION MARTIN LEBLANC. Il est interdit de construire plus d'une maison à partir de ce plan. Ce plan n'est valide que pour la adresse ci-dessous et pour le client dont le nom figure ci-dessous.

FORMAT PAPIER (18"x24")

REALISÉ PAR: MARTIN LEBLANC

PLAN CHOISI: CLIENT

ADRESSE

DATE: 5 JUIN 2015

M LAFLAMME

PLAN GARAGE

ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

C-15119

8 DE 8

PLAN PRELIMINAIRE  
NE PAS UTILISER POUR LA CONSTRUCTION

PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS  
NE PAS UTILISER POUR LA CONSTRUCTION

GARAGE + ABRIS

PLAN PERSONNALISÉ  
MAISON HAUTE GAMME  
RÉALISATION PLAN 3D

NOUVELLE PARTIE

GARAGE 20' X 28.5'  
ABRI 16' X 28.5'

BARDEAUX  
D'ASPHALTE

12  
5

12  
5

REVETEMENT  
HORIZONTAL

9'-2"

ABRI  
seule partie

ABRI

16'

FONDATION EXISTANTE

GARAGE

36' TOTAL

ÉLEVATION AVANT

7